

PROPRIÉTAIRES:

Élevage EM Perfectum Caniche standard

Karine Tétrault

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

819-698-6567

karine_tetrault15@hotmail.com

FAMILLE D'ACCUEIL:

Nom complet:

Adresse complète :

Numéro de téléphone:

CHIOT PLACÉ EN FAMILLE D'ACCUEIL

Père :

Mère :

Nom du chiot :

Nom d'enregistrement du chien :

Sexe du chiot :

Couleur de pelage :

Date de naissance :

Numéro micro-puce :

Numéro d'enregistrement :

La famille d'accueil s'engage :

1. À accueillir l'animal chez elle en qualité de famille d'accueil, à son domicile et ce pour une période déterminée ou non. Elle reconnaît que **l'animal continue d'appartenir à l'Élevage EM Perfectum Caniche Standard.**
2. À prendre soin de l'animal, venir ici ou à la clinique vétérinaire désignée par l'éleveur lors de ses rappels de vaccin (vaccination minimale exigée) et à ne faire aucune procédure chirurgicale sur le chien sans l'autorisation de l'éleveur. Faire voir minimalement annuellement le chien par le vétérinaire.
3. À accepter qu'un (ou plusieurs) contrôle de courtoisie soit fait à son domicile.
4. À n'abandonner **EN AUCUN CAS** l'animal dans un refuge ou une pension et à ne le céder ou le vendre à un tiers. En cas de problèmes personnels ou d'adaptation empêchant le maintien de l'animal dans la famille d'accueil cette dernière s'engage à contacter **UNIQUEMENT l'Élevage EM Perfectum Caniche Standard** qui reprendra l'animal sans restriction.

5. **À ne pas laisser sortir l'animal** sans surveillance et à ne pas le laisser dormir hors de son domicile. En cas d'accident causé par une négligence, la responsabilité de la famille d'accueil pourra être pleinement engagée juridiquement et financièrement.
6. À traiter l'animal avec douceur, à lui offrir des conditions de vie non stressantes, à lui donner de la nourriture de haute qualité seulement, soins et habitats appropriés. La nourriture donnée doit être approuvée par l'éleveur.
7. **Prévenir immédiatement l'éleveur en cas de maladie ou de blessure.**
8. **Être mobile** pour venir ici où à la clinique vétérinaire désignée par l'éleveur pour les rappels médicaux, les accouplements, etc.
9. À communiquer avec l'éleveur de tout changement d'adresse ou de situation personnelle.
10. À tenir l'éleveur très régulièrement informé de l'évolution de l'animal, le renseignant à toutes ses chaleurs (dans le cas d'une femelle) ou tout autre chose que l'éleveur devrait savoir par rapport à l'animal.
11. À ne jamais faire stériliser l'animal, cet animal reste la propriété de l'élevage EM Perfectum jusqu'à sa retraite. L'animal pourra uniquement être stérilisé avec l'accord des éleveuses.
12. Dans le cas d'un mâle, à être disponible quand une des chiennes de l'éleveur est en chaleurs afin que l'éleveur puisse faire l'accouplement environ 2-3 reprises. Ou dans le cas d'une femelle, à être disponible pour faire l'accouplement environ 2-3 reprises.
13. Aucun accouplement ne peut être fait sans l'accord de l'éleveur.
14. Les dépenses quotidiennes du chien sont prises en charge par la famille d'accueil (soins vétérinaires autres que pour l'élevage, toilettage, jouets et nourriture) et tous les coûts liés à l'élevage sont couverts par l'éleveur.
15. Le chien devra être entretenu : brossé, lavé, griffes coupées. Un toilettage aux 4 à 6 semaines est nécessaire dans le cas d'un caniche.
16. La famille d'accueil doit s'assurer que le chien est bien éduqué et si besoin de suivre des cours d'obéissance, d'éducation, etc. La méthode en renforce positive est la seule encouragée par l'éleveuse.
17. S'il y a d'autres chiens qui vivent dans la maison de la famille d'accueil ces derniers doivent être stérilisés.
18. Éviter les parcs à chien.
19. Lorsque vous aurez à faire garder le chien aviser les éleveurs au préalable de l'endroit où il se trouve et la personne à contacter en cas de besoin. Advenant, le cas que les éleveurs aient besoin de lui pour reproduction en votre absence.
20. Lors du moment venu, le chien devra aller passer les examens et les tests de santé nécessaires exigé par l'éleveur. Au frais des éleveuses et à la clinique de leur choix.
21. Le chien peut pratiquer un sport ou une discipline souhaitée au frais de la famille d'accueil tout en respectant l'âge et l'évolution du chiot/chien.
22. La famille d'accueil s'engage à ne pas maltraiter le chien de quelque façon que ce soit.
23. Si l'animal démontre un signe d'inconfort, et ou un problème de comportement, en parler avec les éleveuses qui pourront vous diriger vers des ressources appropriées.
24. En aucun cas le chien doit manquer de choses à gruger, de soins et de nourriture.
25. La famille s'engage à participer à différents sports canins selon les intérêts et aptitude de leur protégé.

L'éleveur se réserve le droit de reprendre le chien en tout temps sans préavis s'il y a non respect des clauses ci-haut mentionnées de la part de la famille d'accueil.

À noter que aucune date limite n'est établie pour les accouplements et l'éleveur se réserve aussi le droit de décider de ne pas utiliser le chien s'il ne passe pas tous ses tests de santé ou pour toute autre raison. Si le chien ne passe pas tous ses tests de santé pour être reproducteur, il est à ce moment-là transféré immédiatement et devient la propriété de la famille d'accueil.

À la fin de cette entente, quand le chien sera retraité, le chien deviendra la propriété de la famille d'accueil. L'éleveur s'engage à transférer tous les documents et tests de santé à la famille d'accueil.

Signé à _____ le _____

Éleveur
Karine Tétrault